Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 65 (1936)

Heft: 11

Rubrik: Question mise à l'étude par la Société fribourgeoise d'éducation pour

1937

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BULLETIN PEDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr.; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. — Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du Bulletin pédagogique, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1° doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à M. Rosset, inspecteur scolaire, Gambach, 11, Fribourg. Compte de chèque II a 153.

Le Bulletin pédagogique et le Faisceau mutualiste paraissent le 1er et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du Bulletin et 5 du Faisceau.

SOMMAIRE. Partie non officielle: Question à l'étude pour 1937. — Géographie et histoire au cours moyen. — Les difficultés de l'orthographe française pour des sujets de langue allemande. — Un manuel de géographie de chez nous. — L'Ecolier chanteur et... l'Enchanteur des écoliers. — Cours de langue allemande.

PARTIE NON OFFICIELLE

Question mise à l'étude par la Société fribourgeoise d'éducation pour 1937

Le chant à l'école et dans les loisirs familiaux

Introduction.

On se plaint aujourd'hui de ce que, trop souvent, la famille n'est plus pour les jeunes gens le milieu naturel où ils cherchent et trouvent, en dehors des heures d'étude ou de travail, la gaîté, les distractions, le réconfort.

Le chant semble un moyen apte à agrémenter ces loisirs; sa culture contribue à consolider et à reconstituer la famille en y apportant la joie. Les récents manuels de M. le chanoine Bovet, le Kikeriki et l'Ecolier chanteur, mettent précisément à la portée de l'école et de la famille un instrument précieux pour développer l'étude et le goût du chant, utile à la fois au point de vue scolaire, familial et social.

Ces considérations ont déterminé le choix de la question à mettre à l'étude pour 1937 : Le chant à l'école et dans les loisirs familiaux. Voici, sous la forme d'un plan où l'on puisera librement, selon ses connaissances et ses goûts personnels, quelques suggestions sur les principaux chapitres de cette étude.

I. Le chant, branche scolaire.

1º But: Pourquoi l'enfant doit-il apprendre à chanter?

- a) Avantages au point de vue de l'éducation physique, intellectuelle, morale, religieuse, patriotique de l'enfant pris individuellement.
- b) Influence sur les enfants pris collectivement : discipline; travail collectif; récréations, promenades et fêtes scolaires; détente dans le travail quotidien; esprit général de la classe.

2º Moyens: Comment l'école apprend-elle le chant à l'enfant?

- a) Le programme de chant aux 3 degrés de l'école primaire.
- b) La méthode : théorie musicale, solfège, chant ; leurs rapports.
- c) Le chant, la récitation, la « dramatisation ».
- d) Le chant et la gymnastique rythmique.
- e) Le chant d'église.
- f) Le recrutement des chanteurs ; passage de l'école à la société de chant.
- g) La formation du corps enseignant pendant et après les études normales.

II. Le chant dans les loisirs familiaux.

Quand l'enfant doit-il chanter?

- 1º Principales circonstances familiales où le chant a sa place : soirées d'hiver; après-midi des dimanches et fêtes; baptêmes; mariages; fêtes et anniversaires des parents; bénichons en famille; visites, etc.
- 2º Préparation par l'école en vue de ces occasions : chants de circonstance ; monologues, dialogues, dits et chantés ; « dramatisations » ; jeux.

* *

Délais à observer: Rapports individuels : 31 décembre 1936. Rapports d'arrondissement : 28 février 1937. Rapport général : 1^{er} mai 1937.